

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°007/2022 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2023.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 31.10.2022, Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, ont commenté en notre présence le budget 2023, préalablement adressé à la Commission de Gestion et des Finances.

Les éléments qui ont retenu particulièrement notre attention sont les suivants :

1. Budget : observations générales

L'approche de la Municipalité se veut prudente tenant compte d'une moyenne des recettes pour personnes physiques calculée sur les 5 dernières années et considérant une population à 510 habitants d'une part, le taux d'impôt de 51%, selon l'arrêté d'imposition approuvé précédemment par le Conseil Général d'autre part.

Les recettes fiscales des personnes morales ont quant à elles été budgétisées considérant les encaissements enregistrés à fin août 2022.

Par ailleurs, la participation à la cohésion sociale, l'alimentation au fonds de péréquation et la facture policière, pourraient varier selon les recettes fiscales effectives perçues sur 2023.

A noter que ces postes représentent pour notre commune plus du tiers des dépenses du budget.

Notre Municipalité a aussi tenu compte de la situation à venir de hausse des coûts de l'énergie.

Plus précisément, nous avons observé les éléments suivants :

- Rubrique No 110.30310 : Administration, traitements
L'augmentation de cette rubrique correspond au poste de secrétaire communale occupé par Madame Ruchonnet qui pourrait faire valoir son droit à la retraite pour fin 2023.
L'engagement de son/sa remplaçant/e serait nécessaire avant le départ de cette dernière, afin que la passation des dossiers puisse être transmise dans des conditions optimales.
- Rubrique No 350.3142 : Autres bâtiment communaux : Entretien Auberge
Cette rubrique relève notamment l'identification des équipements techniques vétustes et qu'il conviendra de réparer/remplacer si ces installations venaient à être hors service.



- Rubrique No 354.3120 : Complexe Bois-de-Chêne : Electricité, eau et combustible
Les économies liées à l'auto-consommation d'électricité sur une partie de l'année n'est pas significative. Celles-ci seraient vraisemblablement absorbées par l'augmentation du coût de l'électricité à venir.
- Rubrique No 720.3525.3 : Accueil petite enfance parascolaire
L'an passé nous avons soulevé que la convention ayant pour but l'octroi d'une subvention destinée aux écoliers, résidant à Coinsins et fréquentant l'UAPE de Duillier avait été dénoncée par notre commune.
Il est relevé qu'il n'a pas été porté au budget 2023, le rattrapage de la participation relative aux exercices antérieurs qui aurait pu être réclamé par la commune de Duillier.
Au-delà des discussions sur le budget, notre commission relève que depuis la rentrée 2021/2022, les enfants résidant à Coinsins et étant scolarisés à Duillier bénéficient d'un transport pour se rendre à l'UAPE de Vich.
Notre commission félicite la Municipalité pour la mise en place de cette logistique.

2. Plan des dépenses d'investissements 2023-2026

Le plan des dépenses d'investissements 2023-2026 présente les objets n'étant pas intégrés au budget.

Ces dépenses périodiques et échelonnées dans le temps n'amènent pas d'observation spécifique particulière, et représentent les finances à engager dans le futur.

Par ailleurs, la répartition pour les frais inhérents à l'extension du Collège de Bois-de-Chênes, sont régis par le règlement de l'AISE.

Aussi, nous formulons les mêmes recommandations que l'an passé, à savoir qu'au regard des montants présentés, l'équilibre financier communal devrait être maintenu, et ce sans emprunt.

3. SIAEP Coinsins-Duillier - Budget 2023

La commune de Coinsins est liée à celle de Duillier par le biais du SIAEP (Service Intercommunal Coinsins-Duillier d'Alimentation en Eau Potable).

Après analyse du budget 2023 soumis, nous observons une tenue simple et claire de celui-ci qui se maintient.

Nous relevons toutefois la désignation d'un nouveau poste à savoir la « Vente eau » budgétisé à CHF 5'300.00, à titre de recettes pour l'ensemble du SIAEP.

Pour conclure, la Commission constate un budget communal 2023 bénéficiaire, et ce malgré les prévisions de hausse liés aux coûts énergétiques.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Coinsins

- Vu :** le préavis Municipal N° 007/2022
- Ouï :** le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter le budget 2023, tel qu'il figure en annexe du présent préavis.

Coinsins, le 15 novembre 2022

La Commission de Gestion et des Finances



Yannick Sublet



Serge Dürst



Lucy Niggli



Nicolas Chabal



Léon Spichiger